

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2007)
Heft: 217-218

Artikel: Vivre à Genève autour de 1600
Autor: David, Juliette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vivre à Genève autour de 1600

C'est le titre d'un livre de Liliane Mottu-Weber, Anne-Marie Piuz et Bernard Lescaze (éditions Slatkine). Petite revue de détail des conditions de vie souvent dures dans la cité de Calvin.



La vie de tous les jours

La période retenue s'articule autour de 1602, date de l'Escalade. Elle comprend donc la fin du XVI^e siècle et le début du XVII^e.

Ce fut une époque difficile pour Genève et ses habitants. Plusieurs épidémies de peste, les ravages de la variole, des hivers extrêmement rudes, la guerre avec la Savoie firent monter dramatiquement le prix du blé, base de la nourriture.

Les paysans des campagnes voisines fuyant les pillages des mercenaires se réfugièrent dans la ville, laquelle fit abattre tout ce qui alentour aurait permis à un ennemi de se dissimuler et renforcer ses fortifications. Mais tout cela coûtait très cher. Et malgré l'apport des réfugiés, protestants chassés de France, Italiens fuyant l'inquisition, qui donnèrent un essor à l'industrie et au commerce, la ville est endettée au-delà de ses possibilités.

Les déplacements sont lents et difficiles par des routes qui sont plutôt des chemins plus ou moins praticables, que la pluie transforme en fondrières. Il faut 14 jours pour aller à Paris par Pontarlier, Dijon et Troyes, à cheval ou en voiture de louage. Les péages sont nombreux et leurs exigences parfois excessives. Par le lac, il y a risque de chavirer par mauvais temps.

En cette fin du XVI^e siècle, la vie quotidienne dépend du ravitaillement local, en céréales particulièrement. Elles proviennent souvent des propriétés des grands bourgeois de Genève, mises en amodiation, en fermage ou en métayage. Mais à cause de la peste, des

mauvaises récoltes ou des dégâts causés par les armées, la ville est parfois obligée d'acheter très loin et très cher des céréales pour éviter qu'« une partie de notre peuple soit en danger de périr misérablement de faim. »

On s'éclairait à la chandelle, la plus chère était faite de suif de chèvre, l'ordinaire de suif de vache. Il est intéressant aussi de noter les différences qui existent à l'époque entre la cuisine « riche » à base de poulets, moutons, lièvres, chapons (le pain est blanc et on mange les artichauts et les olives en dessert) et la cuisine « pauvre » où le pain gris ou noir accompagne la soupe épaissie aux fèves avec parfois du bouilli ou du lard. « L'idée est courante que la bonne nourriture convient essentiellement aux couches élevées et que celle



de moins bonne qualité est suffisante pour satisfaire les besoins des gens modestes. » Le vin lui-même, étant dit plus délicat quand il est blanc, est réservé à la classe aisée, alors que le vin rouge dit « plus nourrissant » est attribué au peuple.

À la fin du XVI^e siècle, le sucre, comme les épices, est une denrée de luxe. On le trouve encore chez l'apothicaire. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XVII^e siècle qu'il deviendra d'usage courant.

À l'époque, les enfants travaillaient souvent dès 7 ans, souvent à dévider des fils de chanvre, de laine ou de soie. La retraite n'existant pas, les personnes âgées travaillaient tant qu'elles le pouvaient pour avoir de quoi subsister. À part le catéchisme, qui était obligatoire

(Réforme oblige), les enfants allaient rarement à l'école, il fallait payer le maître.

Une journée de travail d'un compagnon pouvait durer, suivant la saison, de 11 à 15 heures et cela six jours sur sept. Un patron n'avait pas le droit de débaucher l'ouvrier d'un concurrent et un compagnon ne pouvait quitter son patron avant d'avoir fini la pièce à laquelle il travaillait. Comme le salaire baissait lorsque le prix du pain baissait, les ouvriers avaient à peine de quoi vivre et dès la période de l'Escalade, des mouvements de protestation considérés d'ailleurs comme illicites se produisirent. Le travail était de plus en plus réglementé, ce qui permit accessoirement de supprimer aux femmes l'accès à certaines professions et de les renvoyer au rang de salariées et plus de compagnons, même si elles avaient fait l'apprentissage correspondant, apprentissage qui leur fut interdit par la suite d'ailleurs.

La pauvreté ne concernait pas que les femmes. Dans une société sans prévention sociale, paysans et ouvriers sont tributaires des événements, mauvaises récoltes ou pillages pour les uns, chômage pour les autres. Ils sont les pauvres de la ville, par opposition aux pauvres étrangers qui s'y sont réfugiés et qu'on aura quelquefois la tentation de chasser hors des murs.

Ordre et désordres

Les marchands ont une grande importance dans la vie genevoise de



l'époque. Les principaux sont souvent des émigrés français qui font commerce de laine, horlogerie, orfèvrerie, ou italiens grâce à qui Genève était très réputée pour ses soieries. Mais tous achètent et vendent aussi le fer, les épices, l'alun, les armes. Ils prêtent de l'argent, forment des apprentis, font travailler à façon des ouvriers et ouvrières.

Tout cela ne va pas sans difficultés, tant à cause des péages savoyards ou français que de la concurrence de Lyon qui voyait d'un mauvais œil le départ, avec les protestants, d'une partie de son industrie, dont la soie.

Le gouvernement de Genève était assuré par différents conseils : le Petit Conseil ou Conseil des 25 ou la Seigneurie ; le Conseil des 60 (LX) ; le Conseil des 200 (CC) ; le Conseil général. Tous avaient comme prérogatives aussi bien de s'occuper des détails de la vie des Genevois que de conclure des traités ou de déclarer la guerre.

Les magistrats membres des différents conseils possédant des terres ou étant rentiers forment une certaine aristocratie qui tend à réserver le pouvoir à quelques familles, leurs parents ou alliés en interdisant l'accès aux artisans.

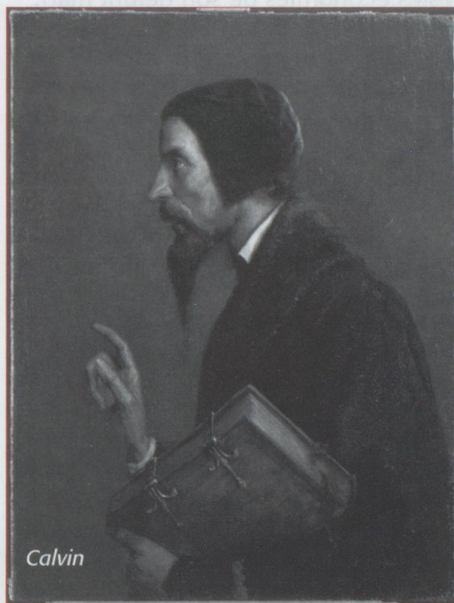
Tout magistrat a des pouvoirs judiciaires, exécutifs et législatifs puisqu'il n'y a pas encore de séparation des pouvoirs. La justice civile est lente, les recours nombreux. On cite des procès entre héritiers qui durent vingt ans. La justice pénale, elle, est expéditive. Elle condamne souvent sur la base d'aveux obtenus par la torture ou de témoignages parfois sujets à caution. La folie ou le jeune âge ne permettent pas d'atténuer la peine et le manque de respect à l'égard des parents est sévèrement puni.

Les pasteurs soit par leur « Vénérable Compagnie » soit par leur « Consistoire » ont de nombreuses responsabilités et des tâches qui interfèrent quelquefois avec les prérogatives des magistrats. Ils rappellent au Petit Conseil que la plupart des enfants ne peuvent pas aller à l'école faute de moyens ou pour les filles, parce qu'on le leur interdit, que des chrétiens se doivent d'aider les plus malheureux et que la religion n'autorise pas à chasser les pauvres hors de la ville s'ils sont étrangers. Ils interviennent aussi dans les cas d'hérésies, de blasphèmes, de paillardises ou d'adultères, certains punis de mort. Étaient « paillards » également les fian-

cés qui n'avaient pas attendu le mariage. Calvin et de Bèze avaient obtenu qu'on leur impose une déclaration publique de leur faute lors de leur mariage.

Grâce à Calvin, l'âge minimum pour convoler avait été porté à 14 ans pour la fille et 18 pour le garçon. Il fit admettre aussi le mariage entre cousins « *remués de germains* » (petits cousins) et même entre cousins germains, ce qui était rare à l'époque mais qui fut définitivement adopté quelques années plus tard.

« *Cette défense n'avait été faite que pour ne pas scandaliser les esprits faibles ; car les Ordonnances ecclésiastiques*



tiques furent composées par Calvin peu de temps après la réformation, de sorte qu'il était fort à craindre qu'en permettant ces mariages, les esprits imbus encore des maximes du papisme ne sentissent de l'éloignement pour notre Religion. D'autant plus qu'on nous accusait d'avoir une moralité relâchée. », notent Liliane Mottu-Weber, Anne-Marie Piuz et Bernard Lescaze.

Petit à petit la sévérité des lois de la réforme s'atténua, soit qu'elle fût ignorée d'une partie du peuple, soit que le gouvernement admît quelques arrangements contre l'avis des pasteurs.

Dès le XV^e siècle, Genève eut des procès pour sorcellerie. L'estrapade et la privation de sommeil permettaient d'obtenir des aveux. Quand sévissait la peste, on trouvait beaucoup plus de sorciers et même de « bouteurs de peste », généralement gens chargés de nettoyer les maisons ou d'enterrer les pestiférés qu'on accusait de transmettre la maladie par des onguents. La condamnation

était la mort qui était souvent précédée d'horribles supplices.

Le Conseil réglait les taux d'intérêt que les prêteurs étaient autorisés à appliquer. De nombreuses pratiques permettaient toutefois de tourner la loi, malgré les injonctions des pasteurs qui voyaient dans l'usure une manière d'aggraver la pauvreté tout en enrichissant les gens aisés. Le Conseil décidait aussi, dans l'ambiance austère de la réforme, des tissus que chaque classe de société avait le droit de porter, la hiérarchie se faisant aussi par les vêtements.

En 1559 fut inauguré le Collège de Genève qui comme l'Hôpital général ou les « Bourses des pauvres » était habilité à recevoir des dons et des legs, ce qui facilita son financement. Il contenait également « l'Académie » destinée à former de nouveaux pasteurs et qui deviendra plus tard l'Université. De nombreux étrangers y furent envoyés pour parfaire leurs études et cela permit de nouer des liens avec les pays étrangers. Les étudiants de la bonne société genevoise en profitèrent aussi pour aller étudier à l'étranger les branches qui manquaient, par exemple la médecine, les sciences ou les langues étrangères. Mais les écoles aussi étaient tributaires des difficultés de l'époque et leur existence ne fut pas toujours facile.

JULIETTE DAVID

A lire

Vivre à Genève autour de 1600, de Liliane Mottu-Weber, Anne Marie Piuz et Bernard Lescaze, éditions Slatkine.

